

La laïcité consiste à distinguer la sphère politique et la sphère religieuse sans les séparer

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Identité catholique](#)

Date : 21 mars 2011

Mgr Aillet a contribué au dossier sur la laïcité publié le 11 mars dans l'hebdomadaire local "[La Semaine du pays Basque](#)" :

L'Eglise n'a pas à entrer dans une éventuelle controverse politicienne sur la laïcité et ma vision personnelle de la laïcité n'est autre que celle de l'Eglise... Celle-ci tient en quelques points.

En premier lieu, la laïcité est une notion fondamentalement chrétienne, qui trouve son origine dans l'enseignement du Christ : « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* » (Mc, 12, 17). Tel est d'ailleurs le fondement de la liberté religieuse et de la liberté de conscience.

La laïcité consiste donc à distinguer la sphère politique et la sphère religieuse, mais attention : cette distinction, tout à fait essentielle, que l'Islam semble méconnaître au prix d'une confusion de nature théocratique entre le « pouvoir temporel » et le « pouvoir spirituel », n'est pas non plus une séparation. De ce point de vue, la vraie, la saine laïcité n'a rien à voir avec un certain laïcisme parfois sectaire et intolérant qui entend faire de la religion une affaire strictement privée : la religion s'incarne nécessairement dans un certain nombre d'œuvres et d'institutions (des paroisses, des communautés, des écoles, des œuvres de toutes sortes) que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer, et plus fondamentalement, la foi ne peut pas ne pas avoir certaines implications sociales et politiques.

La laïcité ne saurait non plus consister à séparer la politique de la morale, car il existe au-dessus des lois civiles, des valeurs humaines, universelles et transcendantes, dont nul Etat ne peut s'affranchir. Les régimes totalitaires ont d'ailleurs pour caractéristique commune le refus de reconnaître que tout pouvoir vient de Dieu (« Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir s'il ne t'avait été donné d'en haut » dit le Christ à Pilate) et qu'aucune autorité n'est indépendante de Dieu et de « la loi morale naturelle » dont Il est l'auteur. Quoi qu'il en soit, il est parfaitement légitime que l'Eglise ou les églises puissent prendre part au débat démocratique et s'exprimer, au même titre que d'autres institutions, sur un certain nombre de sujets de société, notamment ceux qui touchent à la dignité de l'homme, ou que les chrétiens, comme les croyants de toutes confessions religieuses, qui sont des citoyens comme les autres, puissent s'engager en politique en vue de la justice sociale.

Faut-il aujourd'hui remettre en question ou modifier la loi de « séparation » des églises et de l'Etat, qui s'est d'ailleurs considérablement assouplie depuis 1905 ? Sans doute

cela serait-il bien imprudent dans le contexte actuel, le plus important étant à mes yeux d'éviter que la liberté religieuse ne soit insidieusement remise en cause sous couvert de lutter contre l'islamisation de la société française...